Réglement de course
TECHNICAL RACES 2021



Réglement de course

Technical Races

1. Organisation

Les Technical Races sont des courses agrées par la Fédération Française de Surf organisées par la SEML Saint Jean Activités le samedi 3 juillet 2021.

Ces compétitions sportives s'intègrent dans le programme d'animation de l'événement « Vendée Gliss Event ».

1.1 L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

1.2 En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, météo dangereuse, ...) l'épreuve peut être reportée ou annulée.

1.3 L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.

1.4 Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié,filmé par un drone

1.5 L'organisation est attachée au respect absolu des personnes, des biens et l'environnement et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

1.6 Toute inscription vaut acceptation du présent règlement

2. Règles applicables

2.1 Le règlement Stand Up Paddle race 2021 de la Fédération Française de Surf

2.2 Le règlement sportif 2021 de la Fédération Française de Surf

2.3 Arrêtés municipaux

2.4 Rappel des moyens de progression

2.4.1 Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

2.4.2 Il est OBLIGATOIRE de pagayer debout. Au départ ou en cas de chute, il est admis jusqu'à 5 coups de rame (pagaie ou bras) avant de reprendre la position debout. Le passage des bouées doit s'effectuer debout, ainsi que le passage des vagues.

2.4.3 En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs.

3. Conditions d'admissions et inscriptions

3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 mai 2021.

3.2 Le montant de l'inscription s'élève à 10€ par personne. Aucun remboursement du montant de l'inscription ne sera effectué en cas de désistement d'un concurrent.

3.3 Tout concurrent doit être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Surf en cours de validité ou souscrire à la licence événement proposée par l'organisateur. pour cela le concurrent doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du SUP en compétition.

3.4 Pour les mineurs, le représentant légal devra signer une autorisation parentale.

3.5 Tout concurrent atteste savoir nager

3.6 Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par la direction de course pour raison d'inaptitude

3.7 Les concurrents doivent porter en permanence le dossard de l'organisation de façon visible durant toute la compétition

3.8. Dans le cas des compétiteurs étrangers non lienciés en club, ils devront s'engager à fournir une décharge de responsabilité

3.9 La taille maximum de planche autorisée est de 14 pieds. Les concurents pourront s'inscrire avec une planche de taille inférieure (12'6 pieds).

4. Programme officiel

Samedi 3 juillet

9h - 10h : Retrait des dossards pour les Technical Races

10h15 : Briefing Technical Races

10h30 : Départ Technical Races

5. Parcours, comité de course,réclamations, classement

5.1 Parcours

La longueur approximative des parcours est de 5 km. Les parcours seront décrits lors du briefing coureurs.

Pour des raisons de sécurité ou de conditions météo, le parcours peut-être modifié à tout moment par le directeur de course.

5.2 Comité de course

Le Comité de Course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d' un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité (directeur de course), d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices.

5.3 Réclamations

Toute réclamation doit être effectuée, impérativement par écrit, auprès du Comité de Course, dans un délai de QUINZE minutes après l'affichage des résultats provisoires.

L'heure indiquée sur le document d'affichage des résultats détermine le début du délai.

5.4 Classements

Plusieurs classements seront établis :

Homme, Femme et Jeune (-18 ans)

Les classements seront établis sur la base du temps réalisé par chaque compétiteur.

6. Sécurité

6.1 Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours. Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.

6.2 La progression se fait sur parcours ouvert. Les concurrents sont impérativement soumis aux règles de navigation en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.

6.3 Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

6.4 Devoir d'assistance : Les concurrents doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours de la course, compétiteur ou non.

6.5 Abandon : Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

6.6 Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du «YES». Si impossible, se tenir allongé sur la planche. Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO »

6.7 Matériel obligatoire :

6.7. Le port d'un vêtement néoprène couvrant au moins les jambes et l'abdomen est obligatoire.

6.7.2 En cas de mauvaise météo le directeur de course se réserve le droit d'imposer le port d'une combinaison néoprène intégrale et d'un gilet d'aide à la flottabilité.

6.7.3 Gourde ou Camelback autorisé

6.7.4 Leash en place

6.7.5 Pagaie simple

6.7.6 Les concurrents doivent faire en sorte que leur numéro figurant sur le dossard soit clairement visible en permanence

7. Pénalités

En cas d'infraction à une ou plusieurs règles de course, le comité de course pourra infliger une pénalité à un concurrent.

7.1 Départ anticipé : déclassement de 10 places

7.2 Non-respect du passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par le directeur de course : disqualification de la course

7.3 Utiliser une aide extérieure entre le départ et l'arrivée (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance à l'accostage, porteur de pagaie à l'arrivée, etc...) :
déclassement de 10 places.

7.4 Donner plus de cinq coups de rame (pagaie ou bras) autrement que debout : déclassement de 10 places.

7.5 Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public : disqualification de la course

7.6 Absence d'un élément de sécurité ou non respect d'une procédure de sécurité décrite à l'article 6 : disqualification de la course